

RÈGLEMENT DE NOTRE COURSE DE CAISSES À SAVON

Seules les caisses à savon respectant ce règlement peuvent participer à la descente. La descente est ouverte à tous. Le comité d'animation de Félines est seul habilité à autoriser la participation d'une caisse à savon à la course.

– Article 1 : la caisse

La caisse à savon est un véhicule:

- Sur châssis en bois ou en métal avec un volant
- Avec 3 roues et plus
- De taille raisonnable : maximum 1 mètres 60 de large
- Avec un système de freinage opérationnel
- Monoplace ou biplace
- Avec un siège conducteur qui doit être au plus près du châssis
- Qui doit permettre au pilote et au passager de quitter facilement le véhicule en cas de besoin
- Avec des matériaux ne présentant pas un caractère dangereux pour le pilote ou les spectateurs
- Sans pare-brise ou vitre
- Qui doit disposer de ceintures ou harnais de sécurité fixé sur le siège
- Si vous utilisez une carcasse de voiture, il faut qu'elle soit entièrement nue : pas de fluides, pas de moteur, pas de réservoir...
- Avec des attaches à l'avant et à l'arrière du véhicule. Ces attaches doivent être boulonnées ou soudées, afin qu'il n'y ai aucun risque de détachement pendant le remorquage.

Les constructions jugées non fiables ou ne respectant pas le règlement par le comité d'animation seront refusées.

– Article 2 : le pilote

La course est ouverte à tout pilote. Une autorisation parentale sera demandée pour la participation des mineurs.

Le port du casque (ski ou moto), des gants, de chaussures fermées et de vêtements protégeant l'ensemble du corps (manches longues et pantalon) est obligatoire.

Une ceinture ventrale ou un gilet type pare pierre est conseillé, tout comme des coudières et genouillères.

– Article 3 : organisation et déroulement de la course

Les membres du comité d'animation de Félines seront les seuls juges des décisions quant à l'application du règlement et des obligations concernant les pilotes et les véhicules. Ils peuvent exclure des pilotes et/ou des caisses à savons qui ne respectent pas ce règlement.

Le départ se fera sur une rampe. Aucune poussée ne sera autorisée.

Le parcours, long de 600 mètres environ, comprend des chicanes en bottes de paille, et un dos d'âne. L'arrivée se fera sous une arche visible en amont. La descente sera chronométrée par les membres de la direction de la course. Le nombre de descentes sera choisi le jour J selon le nombre de caisses à savons présentes (minimum 3).

Deux pilotes maximum peuvent réaliser des descentes sur une même caisse à savons. Ils auront chacun un numéro de dossards, et devront gérer l'échange de pilote du véhicule et des remorquages plus fréquents. La course est ouverte pour 30 pilotes maximum.

Pour la remontée en remorquage des caisses à savons, le port du casque, des gants, des chaussures fermées et des vêtements couvrants est également obligatoire.

Des prix seront décernés :

- Meilleurs chronomètres en fonction des catégories de véhicules (total des temps de descentes)
- Originalité du véhicule (choisie par trois spectateurs)
- **Article 4 : sécurité et responsabilités**

Responsabilité : le comité d'animation de Félines décline toute responsabilité en cas de vols, d'incidents, d'accidents au cours de cette manifestation. Chaque personne est responsable de sa bonne tenue et du respect du règlement et doit être couvert par sa propre assurance responsabilité civile. Le comité d'animation de Félines ne pourra être tenu responsable de quelconque accident survenu aux participants.

Sécurité : le comité d'animation de Félines s'engage à mettre en œuvre tous les dispositifs possibles pour garantir la sécurité des participants et du public : balisage du parcours, règlement, sécurisation du parcours. Le parcours est balisé par des ballots de paille, des filets, de la ru-balise et des barrières. Des signaleurs sont disposés dans les endroits dangereux ou stratégiques, en liaison permanente avec les organisateurs.

- **Article 5 : Inscription**

Pour valider son inscription, il faut :

- Nous retourner le bulletin d'inscription rempli
- Nous retourner l'autorisation parentale si mineur
- Disposer d'une assurance de responsabilité civile

Bonne chance !

Je, soussigné(e) _____, certifie avoir lu et approuver le présent règlement. Je m'engage à le respecter pour garantir ma sécurité et celle de tous.

Signature